

INFORMATIONS ET FONCTIONNEMENT

1. Absences et retards :

Si un élève est absent ou en retard, le parent doit communiquer avec l'école **avant 8h** le matin et **avant 13 h** l'après-midi pour nous en informer. L'école dispose d'une boîte vocale qui est en opération même en dehors des heures du secrétariat.

Quand un élève est absent et que nous n'avons pas été informés de son absence, la secrétaire téléphone à la maison et/ou autres numéros fournis pour s'assurer que les parents sont informés et pour connaître le motif de l'absence.

2. Tenue vestimentaire (précision) :

Les élèves doivent porter des chaussures appropriées :

- ✓ Le port de chaussures fixées aux 2 extrémités du pied est obligatoire en tout temps,
- ✓ Lacets attachés et visibles,
- ✓ Pas de semelles plate-forme,
- ✓ Pas de talons hauts.

Les élèves doivent porter des vêtements appropriés :

- ✓ Gilets qui couvrent le tronc (on ne doit pas voir le ventre),
- ✓ Bretelles larges (plus de 4 cm),
- ✓ Shorts ou jupes mi-cuisses,
- ✓ Casquettes à l'extérieur de l'école seulement,
- ✓ Tout vêtements avec des signes de violence sont proscrits,
- ✓ Durant la période d'hiver (déterminée par la direction) le port de l'habit de neige complet est obligatoire (pantalons, tuque, mitaines, bottes),
- ✓ En dehors de la période hivernale, veillez à habiller votre enfant convenablement selon la température.

Les élèves ne doivent pas porter de maquillage.

3. Arrivée à l'école et horaire :

Les élèves ne doivent pas se présenter à l'école avant **7 h 50** le matin au pavillon 1, **7 h 55** au pavillon 2. Sur l'heure du dîner **12 h 50** pour le pavillon 1 ou **12 h 55** pour le pavillon 2. Avant ces heures, il n'y a pas de surveillance assurée par l'école.

Pavillon 1	Pavillon 2		
7 h 50	7 h 55	:	Arrivée des élèves
8 h 00	8 h 05	:	Entrée des élèves
10 h 05	10 h 10	:	Récréation
11 h 30	11 h 35	:	Dîner
12 h 50	12 h 55	:	Retour à l'école
12 h 55	13 h 00	:	Entrée des élèves
15 h 05	15 h 10	:	Fin des cours et autobus (pour tous les élèves)

Précolaire

8 h 00 à 10 h 55

12 h 55 à 14 h 52

Jours de pluie et de grand froid : Lors de ces jours, les élèves entrent dans l'école en arrivant le matin à **7 h 50** pavillon 1 et à **7 h 55** pavillon 2, le midi à **12 h 50** pavillon 1 et **12 h 55** pavillon 2 et les récréations se prennent aussi à l'intérieur.

4. Bicyclette à l'école :

Les élèves placent leur bicyclette sur les supports prévus à cet effet. Nous suggérons d'attacher les vélos avec un cadenas. L'école n'est pas responsable des dommages causés aux bicyclettes. Les planches à roulettes et trottinettes sont interdites à l'école. Tout autre équipement pourrait être permis lors d'activités spéciales.

5. Boîtes à lunch :

Les boîtes à lunch des dîneurs du pavillon 2 sont placées sur des chariots ou dans les casiers de bois sous clés. Elles peuvent être récupérées dans le corridor de l'entrée des élèves.

6. Cas particuliers :

Si votre enfant vit des difficultés ou des problèmes à l'école ou à la maison qui perturbent son fonctionnement, nous vous invitons à communiquer avec nous afin de trouver des solutions appropriées dans la mesure de nos ressources.

7. Comportements :

Nous désirons développer le sens du respect de soi, des autres et de l'environnement. Tous les élèves reçoivent le Code de vie de l'école en début d'année dans leur agenda et il est sur le site Internet. Nous avons besoin de votre appui pour supporter cette démarche éducative. Des sanctions pouvant aller jusqu'à la **suspension** pourront être appliqués en cas de non-respect du code de vie.

8. Circulation à l'école / allées et venues :

Les élèves ne doivent jamais utiliser la porte de l'entrée principale pour circuler de jour (*sauf s'il est en retard*). Quand vous reconduisez votre enfant ou lors d'activités, au pavillon 2, vous devez le déposer sur la rue St-Jean Baptiste (qui donne sur la cour). Aucun élève n'est autorisé à circuler par la rue De La Croix et utiliser l'escalier qui mène à la cour. Au pavillon 1, vous devez le déposer sur la rue du Couvent (selon l'horaire d'autobus) ou sur la rue du Curé-Larocque. Les élèves ne sont pas autorisés à récupérer des objets qu'ils ont oubliés en classe (devoirs, agenda, vêtement, etc.) en dehors des heures de classe.

9. Départ pendant les heures de classe :

Pour des **raisons de sécurité**, nous demandons que les parents fassent parvenir une **autorisation écrite** à l'école, un appel au secrétariat ou un mot dans l'agenda, pour que leur enfant puisse quitter avant la fin des classes (ex : rendez-vous médical). L'élève vient attendre au secrétariat et vous devez passer le chercher à la porte principale de l'école.

10. Dîner à l'école

Les élèves inscrits pour la période du midi, doivent dîner à l'école à moins d'une autorisation verbale ou écrite des parents remise le matin même. Ces élèves devront quitter à la fin des classes et revenir sur la cour à 12 h 50 pour le pavillon 1 ou à 12 h 55 pour le pavillon 2 sauf pour les élèves transportés qui eux, peuvent revenir à l'école en tout temps. S'il n'a pas l'autorisation de ses parents, l'enfant doit dîner à l'école. Ces élèves paient pour la période du dîner à l'école selon les tarifs et les modalités fixés par la CSRS. Voir la lettre distribuée à la rentrée scolaire.

Les élèves qui ne sont pas transportés par autobus peuvent dîner à l'école en s'inscrivant au service de garde (ratio 1/20) ou en utilisant le service de surveillance du midi (ratio 1/60).

L'école met quelques fours micro-ondes à la disposition des élèves qui dînent à l'école. Compte tenu du nombre de dîneurs, ces appareils servent uniquement à **réchauffer** les aliments (1-2 minutes). L'élève doit apporter des contenants appropriés (pas de métal) et les ustensiles nécessaires pour son repas. Si votre enfant oublie son lunch, vous pourrez passer lui en porter un au secrétariat.

Aliments permis à l'école, dîner équilibrés :

Voici des collations santé : produits laitiers, fruits frais, légumes crus, jus de fruits à 100% pur, produits céréaliers santé. *Étant donné les nombreux élèves allergiques aux noix et arachides, nous vous demandons d'exclure les aliments qui en contiennent.*

11. Élèves transportés

Pour des raisons de sécurité, si l'enfant doit aller ailleurs après l'école et ne pas prendre l'autobus, vous devez lui remettre le matin avant de quitter la maison, une autorisation écrite, pour qu'elle soit remise aux surveillant(es) de la cour en fin de journée.

12. Brigadiers scolaires :

Nous demandons aux élèves de respecter ces personnes et de traverser les rues aux endroits prévus à cet effet. Nous vous demandons d'inciter votre enfant à les respecter. **Il n'y a pas de brigadier pour les maternelles avant 11 h 30.**

Rue Laval/ St-Lambert	Laval/ De la Croix	Laval/ Du Couvent
7 h 30 à 8 h 05	7 h 35 à 8 h 05	7 h 30 à 8 h 10
11 h 35 à 12 h 00	11 h 35 à 11 h 55	11 h 35 à 12 h 00
12 h 30 à 13 h 00	12 h 30 à 13 h 00	12 h 30 à 13 h 00
15 h 05 à 15 h 30	15 h 05 à 15 h 30	15 h 05 à 15 h 30

13. Enfants malades :

Si un enfant est malade et ne peut pas faire les activités régulières, il devrait rester à la maison pour recevoir les soins appropriés. S'il se présente quand même, vous avez la responsabilité de venir le chercher si son état nécessite qu'il garde le lit. Nous n'avons pas de service d'infirmière quotidiennement. En cas de fièvre, l'élève doit rester à la maison. Lorsque votre enfant a une maladie contagieuse, elle doit être signalée au secrétariat.

En conséquence, nous considérons que si vous envoyez votre enfant à l'école, vous considérez qu'il peut faire les activités régulières. Un enfant peut être exempté d'un cours d'éducation physique s'il nous remet un billet d'un médecin à cet effet.

14. Jours de tempête :

Lors des jours de tempête, il est possible que l'école soit fermée. Pour le savoir, veuillez écouter la radio à CHLT AM (630) ou NRJ FM (106.1) le matin. **Vous pouvez téléphoner au 819 822-5504, poste 333.** Vous pouvez aussi vérifier sur le site Internet (Info Neige) de la CSRS. **Le service de garde devrait être ouvert.**

15. Objets perdus :

Les objets perdus au pavillon 2 sont placés devant la porte du secrétariat et ceux du pavillon 1 sont placés au vestiaire. Nous vous **invitons à identifier les objets de votre enfant** (vêtements, boîte à lunch, etc.) **pour en faciliter la récupération.** À différentes périodes de l'année scolaire, les objets non réclamés sont remis à des œuvres de charité.

16. Participation des parents :

- Conseil d'établissement
- Organisme de participation des parents (OPP)
- Fondation des écoles primaires de Brompton
- Accompagnement lors des sorties éducatives
- Réparation de volumes et autres
- Comité bibliothèque
- Comité olympiades
- Comité journée blanche
- Comité accueil

Si vous avez des disponibilités, vous pouvez communiquer avec l'école qui vous mettra en contact avec ces comités.

17. Pédiculose :

Veillez nous prévenir si vous voyez des poux ou des lentes dans la tête de votre enfant. Nous pourrions alors prendre des mesures préventives pour éviter une éventuelle épidémie. De la documentation est disponible à l'école.

L'enfant peut revenir à l'école une fois que le traitement ait éliminé le problème.

18. Rencontre avec un membre du personnel :

Si vous désirez rencontrer quelqu'un, veuillez téléphoner AVANT pour prendre rendez-vous afin de vous assurer de la disponibilité de cette personne. Inutile de se présenter sans rendez-vous. L'accès à l'école peut vous être refusé sur temps de classe.

19. Retour à la maison :

Pour des raisons de sécurité et en autant que possible, informer votre enfant **le matin avant de quitter la maison**, de l'endroit où il devra se rendre à l'heure du dîner ou à la fin des classes, quand celui-ci diffère de l'endroit habituel. Lui écrire un billet qu'il remettra à son enseignant(e).

L'enfant ne doit pas quitter la cour avant la fin de l'horaire régulier.

20. Téléphones :

Pour éviter les nombreux appels faits au secrétariat pour rassurer votre enfant, habituez-le à ne pas s'inquiéter s'il ne vous trouve pas à la maison en rentrant (laissez-lui un mot ou une clé) ou que son frère ou sa sœur ne soit pas dans l'autobus certains soirs, parce qu'ils ont dû quitter avant pour maladie.

21. Vouvoiement :

Les élèves s'adressent aux membres du personnel en utilisant «Madame» et «Monsieur» mais le vouvoiement n'est pas exigé.

22. Interdiction de stationner :

Il est défendu de stationner ou d'attendre son enfant en voiture dans la zone réservée pour le débarcadère d'autobus. Merci de respecter la signalisation prévue à cet effet.

23. Service de garde :

L'école offre un service de garde à ses élèves. Pour accéder au bureau du service de garde, vous devez utiliser l'entrée sur la rue du Couvent au pavillon Marie-Immaculée. Des indications sont installées à l'intérieur de l'école pour vous diriger. Prendre note qu'à 16 h 20, les élèves du pavillon de l'Académie sont transférés au pavillon Marie-Immaculée.

<u>Heures d'ouverture :</u>	7 h 20	à	7 h 55
	11 h 00	à	13 h 00 (préscolaire)
	11 h 35	à	13 h 00
	15 h 00	à	17 h 45

Pour communiquer avec le Service de garde, le numéro est :

819-822-5504 poste 31511